

14 avril 1992 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Conférence de presse conjointe de MM. François Mitterrand, Président de la République, et Turgut Ozal, Président de Turquie sur les relations franco-turques, l'élargissement de la CEE et le problème des minorités kurde, macédonienne et chypriote, Istanbul le 14 avril 1992.

LE PRESIDENT OZAL.- Son Excellence, monsieur le Président Mitterrand se trouve en Turquie : il est le premier Président de la République française à venir en Turquie depuis vingt-quatre ans. Nous sommes heureux que cette importante visite ait été couronnée de succès et nous sommes également satisfaits des entretiens et des échanges de vue que nous avons eus.

- La relation turco-française date de plusieurs siècles. Les Turcs se sont toujours intéressés à l'Europe en général et à la France en particulier. Je suis certain que lors de cette visite le Président Mitterrand a pu voir que la Turquie nourrissait les mêmes sentiments vis à vis de la France aujourd'hui.

- La Turquie est un pays européen mais il est en même temps un pays des Balkans, de la Mer Noire, du Caucase, du Moyen-Orient et de la Méditerranée. Par son histoire, sa population, ses ressources naturelles et son économie en plein développement, c'est un grand Etat. C'est un Etat qui occupe une place particulière sur le plan international. Je voudrais préciser ici que j'ai été heureux de constater une fois de plus, à l'occasion de cette visite, que la France, qui a un poids considérable dans l'intégration européenne, évalue, à leur juste valeur, la situation en même temps que le potentiel de la Turquie.

- Les relations entre la Turquie et la France ne souffrent aujourd'hui d'aucun problème important. Les points de vue des deux pays par rapport aux questions fondamentales sont très rapprochés les uns des autres. Nous avons passé en revue nos relations bilatérales dans le détail au cours de cette visite, et nous avons en même temps examiné en profondeur la restructuration européenne ainsi que les derniers événements dans la région.

LE PRESIDENT OZAL.- `Suite` Nous avons procédé sur ce sujet à un échange de vues extrêmement fructueux. Les cinq ministres qui accompagnent le Président de la République française ont eu des contacts très utiles avec leurs homologues turcs, ils ont étudié les thèmes de coopération qui pourraient être exploités dans le proche avenir et sont parvenus à des conclusions très concrètes.

- Nous avons constaté avec grande satisfaction lors de tous ces entretiens que nos relations avaient enregistré ces dernières années des développements rapides. Principalement dans le domaine économique, le fait que la France occupe la première place parmi les pays étrangers investissant en Turquie constitue un indice significatif du désir de coopération de la France.

- Nous apprécions et sommes satisfaits de la politique délibérée et déterminée de la France de créer des compagnies mixtes fondées sur le principe du transfert de technologies, de l'exploitation envers les pays tiers et de la participation conjointe à tous les projets européens.

- Notre manière de comprendre la coopération constitue un terrain propice à un travail commun dans les régions voisines et nous encourage. Nous souhaitons intensifier et diversifier nos relations en pleine expansion. Je tiens encore à préciser ceci : la coopération économique et

commerciale ne peut se développer si elle n'est appuyée par la volonté politique et de bonnes relations. Nous avons pu constater que nous partagions ici aussi une approche très positive.

- L'accord relatif à la fondation de l'établissement d'enseignement et de formation de Galatasaray, un accord de coopération dans le domaine du tourisme ainsi qu'un protocole de coopération entre les ministères des affaires étrangères des deux pays ont été signés au cours de cette visite.

- Nous nous sommes entendus avec le Président Mitterrand pour donner un nouvel élan au développement de la langue et de la culture françaises en Turquie. Le projet de Galatasaray signé aujourd'hui constitue un grand pas en avant dans ce domaine.

- Les Français occupent une place importante parmi les touristes étrangers visitant la Turquie. L'accord de coopération dans le domaine touristique organise au plan juridique, notre coopération dans ce secteur. Quant au protocole de coopération entre les ministères des affaires étrangères respectifs, il intensifiera le dialogue et multipliera les consultations politiques face aux événements survenant sans cesse dans le monde. Il existe de part et d'autre la volonté politique d'ajouter de nouveaux accords à ceux-ci.

- Nous considérons cette visite du Président de la République française, M. Mitterrand, non seulement comme l'aboutissement naturel de l'état actuel de nos relations mais aussi comme un point de départ pour une coopération et des relations plus étroites dans l'avenir.\

LE PRESIDENT.- Mesdames et messieurs, ce voyage de deux jours en Turquie m'a permis de rencontrer les principales autorités politiques de ce pays, et d'abord naturellement M. le Président, M. Turgut Ozal qui a bien voulu m'accompagner tout le long de ce voyage, ainsi que M. le Premier ministre Demirel et le vice-premier ministre M. Inonu, indépendamment de beaucoup d'autres responsables de haut niveau.

- Nous avons traité de nombreux sujets & je suis obligé de choisir les plus importants, en tout cas les plus actuels pour vous en parler. Le problème kurde qui a d'ailleurs été abordé d'emblée par mes interlocuteurs dès mon arrivée, l'avenir des Républiques d'Asie centrale, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Azerbaïdjan, le conflit du Haut Karabakh, le Pakistan, les relations de la Turquie avec la Communauté comme il vient de vous être dit par le Président Ozal et donc avec la future Union européenne, la question de Chypre, la situation dans les Balkans et bien entendu en Yougoslavie.

- M. Dumas et M. Cetin ont assisté aux entretiens. Ils ont signé un protocole de coopération et enfin ce voyage a donné lieu à la signature d'un certain nombre d'accords. Accords bilatéraux avec les ministres des affaires étrangères, dans le domaine économique et scientifique - MM. Curien et Strauss-Kahn - nombreux accords avec M. Kouchner pour les droits de l'homme, la santé, et on a aussi parlé du tourisme qui fait l'objet d'un accord. Je vous laisse le soin de prendre l'initiative si vous désirez que l'on insiste sur ces problèmes. Voilà mesdames et messieurs, si vous voulez bien vous-même procéder aux questions selon l'usage. Vous avez coutume de commencer M. Bortoli, gardez ce privilège.\

QUESTION.- Monsieur le président, on avait dit avant ce voyage que ce serait un nouveau départ des relations franco-turques. Est-ce qu'elles ont effectivement pris ce nouveau départ ?

- LE PRESIDENT.- Les relations franco-turques ont marché au ralenti pendant longtemps. On vient de rappeler que la dernière visite d'un chef de l'Etat, Président de la République française, le Général de Gaulle en la circonstance, datait d'il y a vingt-quatre ans, c'est dire.. Les évolutions de politique intérieure en Turquie et beaucoup d'autres événements ont retardé le moment où nous avons décidé de reprendre l'élan que nous n'aurions pas dû perdre à cela près que nous entendions avancer d'un bon pas, et dans les relations bilatérales et dans les relations européennes, avec un pays ayant fait le choix décisif d'une démarche démocratique, ce qui est le cas. En effet, je crois que les entretiens ont été très productifs et que l'on peut dire que c'est un nouveau départ.

- Nous avons parlé très franchement des problèmes qui pourraient être litigieux mais nous nous sommes rendus compte que l'élément positif des relations franco-turques l'emportait de beaucoup. Je pense que ce que vous avez dit, M. Bortoli, se trouve vérifié.\

QUESTION.- Le président d'abord demandait au Président Ozal ce matin un journal turc

QUESTION.- Je voudrais d'abord demander au Président Ozal : ce matin un journal turc a annoncé qu'un raid de l'armée turque avait été lancé contre des bases kurdes dans le nord de l'Irak. Pouvez-vous confirmer cette information ? et demander au Président Mitterrand s'il pouvait nous donner son point de vue sur ces raids puisque la Turquie menace également de lancer des raids similaires...

- LE PRESIDENT.- Je vous donnerais mon point de vue s'il y avait eu un raid mais à ma connaissance il n'y en a pas eu. Je me permets de vous dire que vous faites état d'un fait qui aurait eu lieu ce matin et qui n'est pas parvenu à ma connaissance, sans doute parce qu'il est inexistant.

- LE PRESIDENT OZAL.- Je vais répondre brièvement. Une chose pareille ne s'est pas passée. Il s'agit ici simplement d'une mauvaise compréhension ou bien d'une nouvelle qui était erronée.

QUESTION.- Ma question concerne le Haut Karabakh et s'adresse aux deux présidents. Quel est à vos yeux le cadre le mieux approprié au règlement de ce conflit et en quoi une coopération spécifique franco-turque pourrait-elle contribuer au dit règlement ?

- LE PRESIDENT.- Je pense qu'il ne faut pas parler au conditionnel. Il y a une démarche commune franco-turque. Messieurs les ministres des affaires étrangères ont déjà lancé l'entreprise. Donc ce n'est pas hypothétique, c'est réel. Nous avons des relations avec les deux parties, aussi bien Arménie et Haut Karabakh et donc Azerbaïdjan. Nous avons beaucoup de problèmes que l'on peut traiter avec une bonne connaissance du sujet selon que l'on est turc ou français et donc travailler ensemble. Nous cherchons vraiment à faire que ce conflit s'apaise d'abord. Vous savez que le gouvernement français n'a pas manqué d'intervenir sur le plan humanitaire et ensuite de trouver une solution durable sans quoi on risque de s'installer dans une sorte de guérilla permanente. Les deux ministres ont discuté. Le cadre approprié pour l'instant et dans lequel ils exercent leur talent c'est le cadre de la CSCE et aussi, d'une façon tout à fait concrète, la conférence de Minsk qui va avoir lieu incessamment et à laquelle ils se rendront l'un et l'autre non sans avoir utilisé ces deux jours pour mettre au point leur façon de voir.

- LE PRESIDENT OZAL.- Je voudrais ajouter quelques mots à ce sujet. Dans le cadre de la CSCE, des activités ont été entreprises et nous, au nom de la Turquie, nous nous intéressons beaucoup à ce sujet. Il ne s'agit pas simplement d'une question concernant l'Azerbaïdjan ou l'Arménie, il s'agit d'une question qui intéresse toute notre région. Le fait qu'une lutte perpétuelle continue dans cette région nous inquiète. C'est la raison pour laquelle il faudrait tout d'abord avoir le cessez-le-feu et ensuite essayer de trouver des moyens pour remédier à ces problèmes. Evidemment, l'Arménie vient de se séparer de l'Union soviétique et nous voulons que les relations entre la Turquie et ce pays soient bonnes, ce qui aura aussi un effet positif.

QUESTION.- L'opinion publique turque et la presse ont suivi avec grand intérêt votre voyage. Vous avez dit vous-même que la question de la Communauté européenne était à l'ordre du jour. Après les entretiens que vous avez eus avec les autorités turques - inutile d'ajouter que la Turquie a un long passé avec la Communauté - quelle sera l'attitude du gouvernement français si même la Turquie consent à faire des dérogations, pour l'adhésion à part entière ?

- LE PRESIDENT.- Ce problème a déjà été posé. Il ne l'est pas, pour l'instant, en termes aussi catégoriques que vous l'avez exprimé. Il est vrai que la Turquie a souhaité et souhaite encore adhérer. Dans les années précédentes il a été répondu - je l'ai fait moi-même - qu'avant le 1er janvier 1993, c'est-à-dire avant l'ouverture du marché unique, il y avait déjà tellement de problèmes à régler entre les Douze qu'il n'était pas question d'alourdir la difficulté avec de nouveaux adhérents. Mais, bien entendu, maintenant nous arrivons à l'échéance et, à partir de 1993, on va commencer à discuter sérieusement de l'élargissement de la Communauté. Je crois même que nous allons prendre de l'avance puisque, à Lisbonne, il y aura un rapport qui tentera de réunir les éléments essentiels de cette affaire : les demandes autrichiennes, suédoises et il y a celles qui sont virtuelles - la Finlande -, celle de la Turquie. Nous en avons beaucoup discuté. C'est vrai que la Turquie prend part à la plupart sinon même à toutes les activités d'Europe. Vous savez qu'elle est déjà au Conseil de l'Europe, en particulier, et elle se considère comme partie prenante aux affaires politiques de notre continent européen. Il faut le dire, l'histoire démontre que tel est bien le cas. En tout cas depuis le XVème siècle. Cela fait quand même un bout de

temps et on a pris l'habitude de travailler ensemble puisque la Turquie et la France ont établi des relations diplomatiques depuis cette époque, depuis un demi-millénaire, avec des présences diplomatiques constantes, des présences scolaires ou universitaires, ce qui est assez remarquable et assez rare.\

LE PRESIDENT.- ` Suite sur l'adhésion de la Turquie à la CEE ` Donc, nous n'avons pas d'objection de principe en disant "Eh bien ! vous, vous êtes d'un autre continent, adressez-vous à d'autres ". Non, nous ne parlons pas comme cela et nous leur disons : "Vous avez votre place, parlons-en". Adhérer à la Communauté suppose de multiples contraintes. Il faut répondre à un certain nombre de critères et il faut dire que, sur le plan économique, la Turquie avance à grands pas et se trouve en mesure de répondre à la plupart des questions qu'on lui pose. C'est un peuple travailleurs et c'est un Etat organisé. Sur le plan militaire, vous savez qu'il est pratiquement accepté, je dis "pratiquement" par précaution, que la Turquie soit désormais associée à l'UEO.

- Sur le plan politique, c'est-à-dire l'adhésion à part entière - ouverte par l'accord d'association de 1963 - avec les conséquences que cela comporte, on discute beaucoup d'une question majeure, la libre circulation des personnes. La libre circulation des personnes permettra à tous les citoyens des douze pays, puis des pays qui adhéreront, de s'installer là où ils le voudront, là où ils trouveront du travail & il y a déjà une telle pression d'immigration sur les Douze qu'ils abordent ce sujet avec une extrême prudence, ce que comprend bien, me semble-t-il, le gouvernement turc.

- J'ai dit : "Discutons", et aboutissons à des accords particuliers, des dérogations qui feraient qu'il y aurait un statut spécial. Nous n'arrivons pas là en demandant l'entrée dans la Communauté sous tous ses aspects, sous cette réserve, qui a besoin d'être examinée avec le plus grand sérieux tant la pression est forte de toutes ces immigrations (d'Europe de l'Est, d'Afrique, d'Europe du Sud - je pense à la Yougoslavie - d'Asie) de toutes parts qui s'ajoutent l'une à l'autre. Mais, sur le plan strictement politique, la France n'a pas d'objections à faire à cette adhésion même si elle est prête à prendre part à l'étude du statut particulier dont pourrait bénéficier la Turquie, étant entendu, je le répète, que, pour l'essentiel, la Turquie est un partenaire et qu'il ne faut pas l'ignorer.\

QUESTION.- Monsieur le Président, en France, en ce moment, il y a beaucoup d'émotion à la suite d'un non-lieu dont vient de bénéficier le milicien Touvier. Si je vous pose la question, c'est parce que cela fait beaucoup de bruit et beaucoup sont émus en France et ont déjà dit beaucoup de choses. Qu'est-ce que vous en pensez ?

- LE PRESIDENT.- Je serai cette nuit en France et nous pourrons en parler, il n'y a pas de temps perdu. Il y a un gouvernement à Paris qui est en mesure de répondre à ce type de questions. Donc, je ne pense pas qu'il soit opportun, dans un pays étranger, d'aborder cette affaire. Je dirai seulement qu'elle m'a, moi aussi, surpris & un mot modeste.\

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez demandé la réforme de votre constitution il y a quelque temps. Pourquoi ce besoin ?

- LE PRESIDENT.- Ce sont les affaires intérieures de la France. Ce n'est pas exactement l'objet d'une conférence de presse à Istanbul. Pour l'instant, on va avoir besoin de procéder à une révision, une retouche constitutionnelle sur trois points, après la consultation que j'ai demandée - l'avis du Conseil constitutionnel - avant l'adoption du Traité de Maastricht. Il existe un article de la Constitution qui n'a pas toujours été respecté par ceux qui l'ont faite, c'est l'article 54, selon lequel on ne peut pas ratifier un traité qui ne serait pas exactement conforme à la Constitution, ce qui oblige, dans ces cas-là, bien entendu, à retoucher la Constitution si on veut que le traité soit appliqué, ce qui est notre cas. Alors cette révision sera soumise au Parlement français dont c'est la compétence. C'est un problème juridique, parfois un peu complexe, et quand cela sera adopté - si cela l'est - bien entendu on pourra alors procéder à la ratification.

- Quant à l'autre réforme constitutionnelle que j'avais évoquée à la fin de l'année dernière, elle reste tout à fait d'actualité mais il faut du temps pour chaque chose et nous n'engagerons cela qu'après.\

QUESTION.- Ma question s'adresse au Président Ozal. Le Premier ministre Demirel a proposé aux entreprises françaises et à la France de mener des opérations conjointes sur les pays de l'ex-CEI qui ont été évoqués tout à l'heure au début de la conférence de presse. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette idée ? J'ai une question annexe : est-ce que le Président François Mitterrand vous a interrogé sur la façon dont vous vivez la cohabitation politique ?

- LE PRESIDENT.- Il me semble que j'ai l'antériorité, donc M. Ozal ne m'a pas demandé de conseil mais il aurait pu ...

- LE PRESIDENT OZAL.- Je voudrais maintenant répondre au premier volet de la question. Ce sont des problèmes que j'ai déjà évoqués avec le Président Mitterrand en parlant de l'Asie centrale et, en même temps, de la CEI puisque nous parlons aussi d'opérations conjointes. J'ai déjà relevé cela et, d'ailleurs, nous sommes tout à fait du même avis. Nos points de vue sont les mêmes : ce sont des sujets sur lesquels on s'est mis d'accord entre nos gouvernements et nous-mêmes, premièrement. Deuxièmement, quant à une question de cohabitation, je pense que c'est moi qui doit poser une telle question au Président Mitterrand, parce que c'est de lui que je dois apprendre certaines choses ! Je vous en remercie.

- LE PRESIDENT.- On n'en a pas parlé mais je me tiens à votre disposition... !\

QUESTION.- Monsieur le Président de la République, demain 15 avril, vient à échéance l'ultimatum adressé par les Nations unies à la Libye pour coopérer pleinement avec les justices des pays victimes d'attentats. Tout laisse à penser donc que les sanctions vont entrer en vigueur. Est-ce que vous pouvez nous dire d'abord si vous avez le sentiment que ces sanctions risquent d'avoir une efficacité, quels peuvent en être les prolongements si la Libye continue à ne pas coopérer et, dans un autre ordre d'idées - les Etats-Unis se sont refusés à écarter l'idée de l'usage de la force - vous-même refusez-vous l'idée d'écarter l'usage de la force ?

- LE PRESIDENT.- Je n'ai pas grand chose à dire là-dessus, au risque de vous décevoir. Une date a été fixée par les Nations unies et la France respecte les décisions du Conseil de Sécurité - d'ailleurs elle en est membre permanent - et nous considérons que c'est une donnée essentielle du temps présent que d'insérer dans nos habitudes internationales la soumission aux décisions prises à ce niveau, qui peuvent contribuer largement à réduire les tensions ou à réaliser les arbitrages. Donc cette résolution a été votée - d'ailleurs nous l'avons adoptée nous-mêmes - et à partir du moment où elle s'appliquera, nous la respecterons. Je ne ferai pas le compte des initiatives libyennes, peut-être y en aura-t-il encore, je ne sais, et donc je ne peux pas spéculer sur une évolution de la situation qui dépend de la Libye et non pas de la France.

- Donc, pour le reste, je n'ai rien à dire : la résolution qui a été adoptée est claire, elle n'envisage pas de solution militaire. La France appliquera les résolutions du Conseil de Sécurité dans ses strictes limites, ni plus ni moins.\

QUESTION.- Monsieur le Président, le problème kurde alimente bien des passions et alimente aussi bien des incompréhensions. Vous vous êtes vus, vous vous êtes parlés, est-ce que vos points de vue se sont rapprochés ? Subsiste-t-il des désaccords et, si oui, quels sont-ils ?

- LE PRESIDENT.- Oui, le problème kurde, M. le Président Ozal, - sachant fort bien les questions que la France pose - m'en a entretenu dès mon arrivée à l'aéroport et cela a occupé une large partie du petit voyage qui conduit de l'aéroport à la ville. Nous avons repris cette question à diverses reprises. Vous connaissez la position de la France.

- La France a de l'amitié pour le peuple kurde et pense que ce peuple souffrant doit se voir appliquer en toute circonstance le respect du droit des gens. Mais c'est un peuple qui n'a jamais réalisé son unité au sein d'un même Etat. Il relève d'au moins - on pourrait en dire plus - quatre Etats. La France sur ce terrain-là considère qu'elle n'a pas à troubler davantage le climat de cette région difficile en encourageant les Kurdes à revendiquer la création d'un Etat, qui n'est pas de circonstance. La France respecte le droit et la souveraineté des Etats où il y a des Kurdes et particulièrement la souveraineté turque. Bien entendu lorsque, comme cela a été le cas en Irak, le pouvoir central procède, surtout au moment des événements internationaux très graves - une guerre -, à des mesures de destruction, on pourrait presque dire de génocide, à l'égard des Kurdes irakiens, nous intervenons. Nous avons d'ailleurs pris nous, Français, l'initiative qui a été

suivie par les autres afin de porter secours aux Kurdes d'Irak. Et nous restons disponibles pour continuer et protéger dans la mesure de nos moyens ce peuple opprimé en Irak. D'ailleurs le gouvernement turc contribue à cette défense des Kurdes d'Irak puisque sur ses bases se trouve le matériel militaire allié qui pourrait le cas échéant assurer cette protection. Donc, il n'y a rien à dire sur ce point.\

LE PRESIDENT.- ` Suite sur le problème kurde `

- Quant aux kurdes de Turquie, il est vrai qu'il y a des actions terroristes menées par l'une des fractions politiques kurdes. Sur ce terrain-là, notre position est claire : pas plus ce terrorisme-là qu'un autre ne peut être accepté puisque la caractéristique de ce terrorisme est de s'attaquer à des populations innocentes de toute responsabilité politique et que le recours à la mort, ou aux graves dommages causés à ces personnes innocentes de toute responsabilité politique et que le recours à la mort, ou aux graves dommages causés à ces personnes innocentes, a quelque chose de bouleversant et d'insupportable. A compter du moment où il y a tentatives de ce genre à l'encontre d'un Etat organisé - c'est le cas de la Turquie - cet Etat considère de son devoir d'organiser sa défense pour préserver l'intégrité et l'unité de son territoire. On peut comprendre ce réflexe bien entendu, mais la France rappelle constamment que cela doit se faire sur cette crête étroite entre l'action qui tend à juguler le terrorisme, et la méthode à appliquer et il y a là un difficile et douloureux débat. Il faut éviter toute répression collective. C'est-à-dire que dans une démocratie comme l'est la Turquie, il est indispensable - c'est en tout cas l'opinion exprimée par la France et en l'occurrence par moi-même -, il faut en toute circonstance rester à l'intérieur du droit, les droits de l'Homme et du citoyen. Il s'agit de citoyens turcs. Ces droits de l'Homme et du citoyen comportent partout où on les applique un certain nombre de dispositions notamment judiciaires, des précautions, des façons de faire. Ces échanges de vues ont été tout à fait francs et directs et le Président de la République de Turquie comme le Premier ministre ont tenu à dire qu'ils se trouvaient devant une situation qui exigeait de leur part une intervention sans faiblesse mais qu'en même temps ils désiraient et se conformaient aux règles que je viens d'indiquer.

- Je n'avais pas de raison de cacher ma pensée dès lors que je le fais au nom de la France dans bien d'autres pays et pour d'autres circonstances et qu'il nous arrive à nous-mêmes, Français, de nous interroger sur nous-mêmes lorsque nous avons affaire d'une façon infinitésimale par rapport aux problèmes posés à la Turquie, à des problèmes d'action directe ou de terrorisme. C'est toujours une situation difficile. Nous souhaitons très vivement que la démocratie turque continue de s'affirmer y compris dans la résolution de ce difficile problème. Notre position morale et politique est claire : nous sommes contre toute répression collective.\

LE PRESIDENT OZAL.- Je voudrais aussi ajouter un ou deux mots à ce sujet. Réellement, M. Mitterrand et moi nous avons parlé de tout cela en détail. Nous, en Turquie, concernant cette question, suivons de près tous les développements qui se sont déroulés, j'ai parlé au Président de tout ce qui a été fait et de tout ce qui se fera probablement.

- Il est clair que ce sujet est vu autrement en Turquie et à l'étranger, et qu'il y a là une grande divergence d'optique. Pour bien analyser la chose, il faudrait aussi voir l'événement sous l'optique turque. Du point de vue ethnique, il n'y a aucune discrimination qui soit faite en Turquie. Et je peux dire clairement que nous sommes l'arête de l'Empire, c'est-à-dire que l'empire ottoman est un empire où il y avait plusieurs ethnies qui se mêlaient, c'était un mélange. Il y avait des personnes qui venaient du Caucase, des Balkans, et qui vivaient tous dans ce pays & ils sont ensuite devenus citoyens turcs. Evidemment le développement normal, et tout ce que nous avons vu dans le passé, nous indique encore une fois que dans les dix à quinze années à venir, la position de la Turquie, son organisation, la population de nos grandes villes et d'autres faits encore nous démontrent que l'Asie centrale, que l'Anatolie centrale va peut-être être évacuée et qu'on va commencer à vivre dans les régions côtières. Si aujourd'hui par exemple je vous dis que pour Istanbul, qui a une population de 8 à 9 millions, environ 30 % de la population vient de l'Anatolie et de l'est, alors je peux dire que du point de vue des ethnies, il y a beaucoup plus de différences dans Istanbul que dans certaines parties de l'Anatolie. Les personnes qui viennent à Istanbul sont des personnes qui viennent de différents endroits, qui croient avoir des conditions de vie meilleures. à commencer par le climat. Ces personnes viennent de pays où le climat est

de nos membres, à commencer par le smit des personnes vivant au pays et le smit est très rigoureux et si vous avez l'occasion de visiter ces régions, vous le constaterez vous-mêmes.

- Evidemment, la République turque a fait de grands investissements dans ces régions. Tous ces investissements ne sont pas des investissements économiques. A l'est par exemple, au sud-est de l'Anatolie, on voit qu'il y a beaucoup plus de hameaux que de villages au sens propre du mot. Et aujourd'hui, tous ces petits hameaux et petits villages sont dotés de l'électricité et du téléphone. Si nous pouvions faire des calculs en kilowattheures, nous pourrions dire que leur valeur aurait dû être de dix fois supérieure puisque nous donnons de l'électricité à des prix assez bas £ vous connaissez en outre le projet de l'Euphrate, c'est un projet très important, puisqu'il y a onze barrages qui sont en construction dont les grands sont déjà terminés.

- Il est clair que nous avons des ethnies et des cultures différentes. C'est la raison pour laquelle notre culture est extrêmement riche, en raison des diversifications. Mais nous ne voyons aucune différence dans ces cultures, aucune discrimination, et il se peut que dans un bref délai tout ce qui a été mal interprété sera interprété d'une manière correcte. J'ai vécu cela personnellement, ce sont des changements que j'ai observés moi-même et il faut absolument nous laisser un peu de temps.\

LE PRESIDENT.- Nous avons, vous le voyez, beaucoup parlé de ces choses, et si nous ne l'avions pas évoqué encore, c'est parce que vous êtes le premier à avoir posé la question. J'ai insisté pour ma part sur l'identité culturelle qui me paraît être un élément indispensable, essentiel, considéré par les Kurdes, pour parler leur langue et développer leur mode de culture. Et M. le Président Ozal m'a souligné de quelle façon la législation avait évolué, et le cas échéant évoluerait encore, pour que précisément les Kurdes puissent disposer de tous les moyens normaux d'expression.\

QUESTION.- Pour la reconnaissance de la Macédoine et de sa condition, quelle est la position de la France par rapport à ce problème ?

- LE PRESIDENT.- La reconnaissance du problème, il faudrait être aveugle et sourd pour ne pas en reconnaître l'existence ! Mais j'ai l'impression que le mot reconnaissance est compris dans un autre sens, qui serait diplomatique et politique.

- QUESTION.- Deuxième question, si vous me le permettez, je veux parler du problème de Chypre. Est-ce que vous êtes un peu plus optimiste pour la solution de la question chypriote ?

- LE PRESIDENT.- Cela me fait deux questions, je vais répondre à chacune d'entre elles.

- Pour le problème de la Macédoine, comme d'ailleurs, même s'il y a des degrés différents pour les problèmes de la Bosnie il y a si peu de temps, nous constatons que les Républiques qui se constituent sont elles-mêmes composées d'ethnies très différentes et qu'aucune de ces ethnies n'accepte véritablement la suprématie d'une autre et que chacun - à l'intérieur de son village presque - réclame une indépendance particulière £ ce n'est pas facile.

- Pour la Macédoine, c'est une des Républiques anciennement yougoslaves. Elle a donc a priori le même droit que les autres puisque dans la dislocation de ce pays, déjà la Slovénie et la Croatie, etc... Celles qui l'ont demandé, qui l'ont souhaité - ce n'est pas le cas de toutes mais à la limite on pourrait dire que la Serbie a naturellement le même droit, ainsi que les républiques de l'ancienne Yougoslavie qui souhaitent rester vivre en commun avec la Serbie - au fond dans cette affaire c'est le souhait de chacun qui se trouve reconnu par la société internationale. La difficulté pour la Macédoine - je ne vais pas vous l'apprendre puisque c'est pour cela que vous me posez la question, pas pour que je sois dans l'embarras mais vous me posez la question parce qu'elle est embarrassante - c'est que la reconnaissance de la Macédoine provoque l'inquiétude de la Grèce.

- J'ai reçu d'ailleurs un message dès le premier jour du Président de Grèce et du Premier ministre - je n'ai pas été le seul à recevoir ce télégramme - disant : "mais la Macédoine est chez nous" et M. Caramanlis pouvait ajouter justement "moi je suis Macédonien". Alors est-ce qu'il va y avoir à nos portes une autre Macédoine qui ne manquerait pas de créer des complications ?

- Nous ne sommes pas contre la reconnaissance et la souveraineté de cette République mais ce nom nous paraît créer une ambiguïté qui risquerait d'être dommageable pour la suite des rapports entre ce nouvel Etat et la Grèce. Cela peut se comprendre mais c'est comme cela. Alors la Communauté fait comme la France. Elle avance sur la pointe des pieds et cherche à ne rien compliquer. Comme la Grèce fait partie de la Communauté et que vous savez que dans ces

domaines, il y a une règle d'unanimité, nous traitons ce problème avec le maximum de souplesse en sachant bien que cette république qui s'appelle "Macédoine" a les mêmes droits que les autres républiques qui désirent leur indépendance, que le nom qu'elle porte, ce n'est pas nous qui le lui avons donné et qu'il est difficile de le lui contester mais qu'en même temps deux Macédoines, - avec le pouvoir d'attraction de l'une sur l'autre, on ne sait d'ailleurs pas exactement dans quel sens - posent des problèmes internationaux par rapport à la Serbie, par rapport à la Bulgarie, peut-être par rapport à l'Albanie et déjà par rapport à la Grèce. En raison de l'expérience que nous avons acquise des problèmes balkaniques, chaque fois que l'on voit se reconstituer ce type de conflit, on est prudent. Pour l'instant, nous n'avons donc pas répondu. Mais le problème bien entendu n'est pas absent de nos préoccupations.\

LE PRESIDENT.- A propos de Chypre, on en a parlé. Dans l'exposé que j'ai fait lors de la réception officielle, j'ai bien précisé que, pour la France, la sagesse devait nous incliner à reconnaître comme règle la manière dont le secrétaire général des Nations unies qui en avait reçu le mandat a déjà proposé une réponse à cette question. Il est évident que ces deux communautés, turque et grecque, devront vivre ensemble au lieu d'être séparées comme elles le sont aujourd'hui. C'est parfaitement anormal. Peut-être devront-elles aborder cette nouvelle phase avec un nouvel état d'esprit qui ne serait pas celui d'une guerre civile perpétuelle. Chaque collectivité a besoin d'être garantie dans son existence. Cela est le rôle du secrétaire général des Nations unies et le cas échéant du Conseil de Sécurité que de veiller à garantir le droit de chacun. Il est vraisemblable que, j'en ai souvent parlé avec M. Vassiliu, nous serons conduits à des institutions particulières pour que nul n'ait le sentiment d'être vraiment dominé par l'autre, mais la France reste fidèle à la notion de l'unité organique et juridique de Chypre et non pas à sa division en deux Etats.\